

## COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018**

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Date de la convocation :** 5 novembre 2018

**Affiché le** 30 novembre 2018

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU, Maire, M. Alain GUIGNOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2<sup>e</sup> Adjoint, M. Fernand DISCH, 3<sup>e</sup> adjoint, M. Frédéric REYDEL, Mme Aurélie STEHLIN, MM. Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

**Absent :** ./.

**Absents excusés :** ./.

**Absents excusés et représentés :** Cyrielle GUILLEMAIN a donné procuration à Mme Aurélie STEHLIN.

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie-Josée MEYER.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence  
*Arrêté n° 10 sur travaux de voirie chemin communal entre Biltzheim et Niederentzen*
- 4) **Constitution d'une servitude, autoriser l'implantation d'une conduite et d'un compteur gaz sur la parcelle communale section 1 n° 105.**
- 5) **Participation à la protection sociale complémentaire dans la cadre de la convention proposée par le Centre de Gestion, approuver ou non le renouvellement**
- 6) **Voie verte phase 2,**
  - valider le projet et son enveloppe financière
  - valider la co-maitrise d'ouvrage du département pour la partie sur RD
  - demander à la 3CHR le pilotage de l'ensemble de l'opération y compris les dossiers de demande de subvention
  - autoriser le maire à signer l'ensemble des conventions
- 7) **DIVERS**
  - Tour de table
  - Compte-rendu des réunions passées. (Finances à la SP, Séminaire Com-Com, PLUI, Muller, Voie verte phase 1)
  - Point d'avancement complet du PLUI, réunion de l'équipe, arrêter une date.
  - Calendrier des évènements à venir : 11/11 cérémonie patriotique, 8/12 Pères Noël à moto, 16/12 repas des Seniors, 4/1 RNA, 3/2 cérémonie de la Libération,

- Sauvegarde des hirondelles, élaboration du plan d'action prévisionnel pour 2019.
- Rénovation calvaire,
- Voie Verte phase 2, évolution.

### **POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

### **POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté n° 10 portant rétrécissement de la chaussée avec feux sur le chemin communal reliant Biltzheim à Niederentzen pour la réparation du réseau Orange endommagé.

### **POINT N°4 – Constitution d'une servitude de passage de canalisations accordée à GRDF**

Dans le cadre du développement du réseau de Gaz par l'extension de Biltzheim à Niederentzen par le chemin communal, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a procédé à l'implantation d'une canalisation de gaz souterraine nécessaire à la distribution publique, sur la parcelle cadastrée n° 105 section 01 lieudit « Kirchwasen », appartenant à la commune de Biltzheim.

Pour fixer les conditions d'implantation et d'exploitation de cet équipement, GRDF a élaboré une convention de servitude sous seing privé, qui a été signée le 5 septembre 2018 avec la mairie.

Par courrier du 12 octobre 2018, Me Rodrigues, notaire à Sélestat (67) demande une délibération autorisant le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de GRDF aux fins de publication au service de la publicité foncière compétente.

Les frais liés à cette opération sont à la charge de GRDF.

Il est demandé à aux conseillers d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention de servitude de passage.

Conformément à la convention sous seing privé du 5 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont une procuration), le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de GRDF sur la parcelle n° 105 section 01 lieudit « KIRCHWASEN ».

**POINT N°5 – Participation à la protection sociale complémentaire dans le cadre de la convention proposée par le Centre de Gestion**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale Complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

**Le Conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration), après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1 :** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

**Article 2 :** de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à :

- 120€/an pour temps plein ;
- 57€/an pour temps non complet (47 %).

**Article 3 :** d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

### **POINT N°6 – Piste Cyclable Rue d'Oberhergheim RD 8.I à BILTZHEIM**

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique et plus particulièrement pour toutes les pistes cyclables hors agglomération, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a aménagé, en 2018, un itinéraire cyclable reliant les Communes de Niederentzen, Biltzheim et Oberhergheim.

Le Maire propose de poursuivre le prolongement de la piste en traverse de la commune le long de la rue d'Oberhergheim (RD 8.I), et de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CCCHR.

Le coût de ces travaux, élaboré par le Cabinet COCYCLIQUE, maître d'œuvre, est estimé à 163 000 € HT.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin le soin de réaliser l'ensemble de l'opération. Il est précisé que la gestion et l'entretien ultérieur de la piste cyclable sera assuré par la commune de Biltzheim.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par la commune sur la base des modalités de financement fixées par délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- Valide le projet présenté,
- Décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la CCCHR,
- Donne son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise et de gestion ultérieure, d'une part avec le Département, et d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble de l'opération avec la CCCHR, d'autre part,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer les conventions susvisées à intervenir,
- Charge le Président de la CCCHR de solliciter le concours financier auprès des institutions,

notamment auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2018 « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité », et du Contrat de Ruralité 2019,

- Dit que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération seront inscrits au budget primitif 2019.

### **POINT N°7 – Divers**

Clôture à 21h50

## **Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance de 12 NOVEMBRE 2018**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence  
*Arrêté n° 10 sur travaux de voirie chemin communal entre Biltzheim et Niederentzen*
- 4) **Constitution d'une servitude, autoriser l'implantation d'une conduite et d'un compteur gaz sur la parcelle communale section 1 n° 105.**
- 5) **Participation à la protection sociale complémentaire proposée dans la cadre de la convention proposée par le Centre de Gestion, approuver ou non le renouvellement**
- 6) **Voie verte phase 2,**
  - valider le projet et son enveloppe financière
  - valider la co-maitrise d'ouvrage du département pour la partie sur RD
  - demander à la 3CHR le pilotage de l'ensemble de l'opération y compris les dossiers de demande de subvention
  - autoriser le maire à signer l'ensemble des conventions.
- 7) **DIVERS**
  - Tour de table
  - Compte-rendu des réunions passées. (Finances à la SP, Séminaire Com Com, PLUI, Muller, Voie verte phase 1)
  - Point d'avancement complet du PLUI, réunion de l'équipe, arrêter une date.
  - Calendrier des évènements à venir : 11/11 cérémonie patriotique, 8/12 Pères Noël à moto, 16/12 repas des Seniors, 4/1 RNA, 3/2 cérémonie de la Libération,
  - Sauvegarde des hirondelles, élaboration du plan d'action prévisionnel pour 2019.
  - Rénovation calvaire,
  - Voie verte phase 2, évolution.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 <sup>er</sup> adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 <sup>ème</sup> adjoint		
DISCH Fernand	3 <sup>ème</sup> adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STHELIN Aurélie	Conseiller municipal		A reçu procuration de Cyrielle GUILLEMAIN
<del>MENGUS Pascal</del>	<del>Conseiller municipal</del>	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal	Absente excusée	A donné procuration à Aurélie STHELIN
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
<del>GROSSHENNY Stéphane</del>	<del>Conseiller municipal</del>	Démissionné le 15/05/2017	-----